

Les pensionnés d'invalidité ne doivent pas être mis à l'écart de l'indemnité inflation !

Paris le 29 octobre 2021. Le Premier ministre a annoncé une indemnité Inflation sous forme d'un forfait de 100 euros pour lutter contre les hausses de prix de l'énergie subies par un grand nombre de nos concitoyens.

Un communiqué de la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées précise que les allocataires de l'AAH et les travailleurs d'ESAT sont concernées par l'indemnité de 100 euros ce dont le Collectif Handicaps se félicite. Il salue également la simplicité du mode de versement pour les bénéficiaires de l'indemnité.

Toutefois, les personnes percevant une pension d'invalidité et dans l'incapacité de travailler seraient aujourd'hui exclues du dispositif ce qui serait tout à fait inéquitable.

Dans ce même communiqué, Sophie Cluzel souligne que le gouvernement est aux côtés de ses concitoyens en situation de handicap. Ce ne serait évidemment pas la réalité s'il mettait à l'écart les titulaires d'une pension d'invalidité.

En effet, ils subissent également durement la hausse des prix de l'énergie et des autres biens de consommation. **C'est la raison pour laquelle le Collectif Handicaps demande au gouvernement de clarifier la liste des bénéficiaires et à y intégrer clairement les bénéficiaires des pensions d'invalidité.**

Contact presse :

Stéphane Lenoir – stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr – 06 14 85 42 62